

**VILLE DE  
BARBENTANE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 avril 2019**

**Département  
des  
Bouches du Rhône**

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Maire.

**ARRONDISSEMENT  
D'ARLES**

Membres présents : Jean-Marc BALDI-Jean-Pierre BARROIS-Ghislain BERQUET-Edith BIANCONE-Louis COLOMBANI-Geneviève CORMERAIS- Jean-Pierre ENJOLRAS- Annie GOUBERT- Jean-Pierre JACOVETTI-Frédéric LUNAIN- Aurélie MEFFRE-Sylvie MENVIELLE-Marion MOURET-Brigitte MUS-Sylvie ROBERDEAU-Robert SCHNEIDER-Stéphanie VIEILLARD-

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 23

Absents: Nicolas ROQUE-Mathieu BONNET- Véronique LECLERCQ-Laurence ORTEGA

Date de la  
convocation :

05.04.2019

Pouvoirs : Sylvie BAUDOT à Edith BIANCONE- Elric EDELIN à Marion MOURET- Gabriel CHAUVET à Aurélie MEFFRE- André BOURGES à Jean-Pierre JACOVETTI-Mireille ROBERT à Stéphanie VIEILLARD

Date d'affichage :

05/04/2019

Secrétaire de séance : Madame Marion MOURET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00, il procède à l'appel des conseillers, le quorum est atteint.

Madame Marion Mouret est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pris aucune décision en vertu de la délégation qui lui été faite par délibérations des 9 avril et 27 septembre 2018 dans le cadre de l'art. L.2122-23 du CGCT.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du 29.03.2019 appelle des remarques particulières.

Madame Stéphanie Vieillard souhaite faire remarquer que Madame Laurence Ortéga est arrivée en retard lors de la séance du 29.03.2019 et qu'elle n'était donc pas encore présente au moment de sa désignation en qualité de secrétaire de séance.

Madame Stéphanie Vieillard souhaite également faire remarquer que son intervention sur l'augmentation des charges de personnels entre 2014 et 2017 n'a pas été reprise dans son intégralité notamment sur la compensation de ces charges par des recettes.

Monsieur le Maire précise que son intervention a été reprise à la suite du compte rendu de la délibération n° 032-2019 sur le Débat d'Orientation Budgétaire, mais qu'elle peut transmettre ses observations par écrit.

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu de la séance du 29 mars 2019 est adopté sous réserve des observations de Madame Stéphanie Vieillard.

Délibérations :

Délibération n° 051-2019 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame Stéphanie Vieillard demande pourquoi le compte administratif n'est pas soumis au vote lors de cette séance ? Monsieur le Maire indique que les communes ont jusqu'au 30 juin pour le voter. Il précise que tous les documents comptables sont à la disposition des élus aux heures d'ouverture de la Mairie. Il indique que lors des deux commissions des finances organisées pour la préparation de la phase budgétaire les documents étaient également visibles sur demande.

Madame Stéphanie Vieillard souhaite faire remarquer que les documents préparatoires à la séance n'ont pas été envoyés dans le délai légal d'information des 5 jours francs et qu'il en est de même pour la convocation et l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à Stéphanie Vieillard si son groupe souhaite mettre en avant cet état de fait pour attaquer le budget pour vice de procédure ?

Madame Stéphanie Vieillard répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire indique alors que dans ces conditions, il lève la séance et procédera à une nouvelle convocation.

La séance est levée à 19h15.

